



@-SOF

La newsletter des Orthoptistes

Avril-mai-juin 2012

Bonjour à tous les Orthoptistes,
Après l'augmentation de la lettre clef, encore une bonne nouvelle concernant notre profession : modification de la nomenclature !

- * la réingénierie du statut des professions de santé
- * la CHAP : modification de la nomenclature
- * la contactologie
- * mise en place d'expérimentations régionales pour la réalisation d'acte de rétinographie
- * les communiqués du CNPS

LE PROCESSUS DE REINGENIERIE :

Une dernière réunion a eu lieu le vendredi 06 juin au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Nous en sommes au début du programme de la 3ème année des études. L'aboutissement serait un grade de Licence.

Le rendez-vous a été pris pour reprendre les réunions fin Septembre pour aboutir en fin d'année 2012 et une application pour la rentrée 2013.

La CHAP (Commission de Hiérarchisation des Actes Professionnels) Modification de la nomenclature

voici ce qui a été voté jeudi 7 juin !

L'AMY 5,2 passe à 5,4 . L'AMY 4 en ajout de bilan passe à 4,1

Le Bilan Orthoptique Basse Vision devient AMY 20, avec possibilité de faire 2 bilans par an en cas d'évolution de la pathologie.

Modification de la prise en charge de la rééducation Basse Vision : patients dont l'acuité visuelle avec la meilleure correction optique est $\leq 0,3$ et/ou le champ visuel est $\leq 20^\circ$

Création d'une rééducation chez le petit enfant de moins de 3 ans d'une durée de 30 min , coté AMY 10,2

pour l'enfant de 3 ans à 16 ans AMY 11,2. pas de changement de durée

pour le patient de plus de 16 ans AMY 16,2. pas de changement de durée

Création d'un nouveau **Bilan Orthoptique des Troubles Neuro-Visuels diagnostiqués** par un médecin, d'une durée de 60 mn, **coté AMY 20,1.**

Nous n'avons pas encore d'acte pour la rééducation pour les troubles neuro-visuels. Nous sommes toujours dans l'attente de l'accord de la HAS. Un groupe de travail doit se mettre en place.

Le champ visuel avec seuil passe à 10,3.

Le champ visuel sans seuil reste à 9,5

Toutes ces modifications sont envoyées à l'UNOCAM (Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire), puis transmises au Ministère de la Santé pour la signature. Dès la parution au Journal Officiel les modifications pourront être appliquées dès le lendemain.

Rappel de la revalorisation des tarifs applicable au 6 novembre 2012.

La lettre clé AMY passe de 2.50 à **2.60 €** en France métropolitaine et à **2.72 €** dans les départements d'outre – mer.

Le montant de l'indemnité forfaitaire de déplacement : l' IFD passe à **2.50 €**

Contactologie

La dernière rencontre sur le thème « avenir de l'adaptation des lentilles », du 22 juin 2012 , à la maison de l'optique , a abouti à un consensus :

Création d'une formation pour les orthoptistes : un DU à l'Université de Bordeaux , à l'initiative du Professeur Colin.

Étaient présents le syndicat de fabricant (SYFFOC), 3 syndicats d'opticiens, le syndicat des ophtalmologistes (SNOF), celui des ophtalmologistes adaptateurs de lentilles de contact (SFOLAC), les 2 syndicats des orthoptistes.

Les opticiens souhaitent récupérer cette activité. Mais devant le grand nombre de complication oculaire, lorsque l'adaptation n'est pas faite avec une prestation complète, les ophtalmologistes souhaitent qu'elle reste au sein des cabinets, sous contrôle médical. Il a été retenu, que pour garder un haut niveau de qualité, la mise en place d'une formation s'adressant aux orthoptistes, était une solution envisageable.

Le SOF a annoncé clairement sa volonté de faire participer les orthoptistes dans cette délégation de tâche. Nous avons pu ajouter que les orthoptistes étaient formés dans leur cursus initial à la contactologie et que la réforme en cours du LMD, permettra à chaque étudiant d'être formé uniformément sur l'ensemble du territoire. Dans un souci de qualité, un grand nombre d' orthoptistes sont prêts à se perfectionner en formation continue. Il sera nécessaire d'envisager des délégations plus importantes qu'actuellement.

Le SOF défend l'exercice libéral et salarié dans les mêmes conditions.

Le temps des démarches administratives nécessaire , cela ne pourra pas se mettre en place avant la rentrée 2013. Il nous a été demandé d'évaluer le nombre d'orthoptiste prêt à se lancer dans cette aventure.

Le SOF est satisfait de la mise en place d'un groupe de travail avec l'UNCAM, afin de définir de nouveaux rôles pour l'orthoptiste ; la mise en place d'expérimentations régionales pour la réalisation d'acte de rétinographie, selon plusieurs modèles : cabinet d'ophtalmologiste avec orthoptiste salarié, ou avec orthoptiste libéral et également orthoptiste libéral seul avec télétransmission des clichés. Avec in fine une création d'une cotation pour la prise de cliché.

Nous espérons que très rapidement se mette en place de la même façon , un groupe de travail pour le suivi de la mesure de la réfraction.

A ce jour nous sommes arrivés au maximum des possibilités qui nous étaient offertes. Nous avons grand espoir de pouvoir impliquer les orthoptistes avec de nouveaux modes de prise en charge des patients dans la filière visuelle.

Les communiqués du CNPS :

L'intégralité des articles est visible sur : <http://www.cnps.fr/>

*Ouverture des enquêtes de représentativité pour les sages-femmes, pédicures podologues et orthophonistes libéraux

*DPC : le CNPS demande la modification du dispositif

*Les orthoptistes signent un nouvel avenant conventionnel

*Augmentation de 2,3% des dépenses d'assurance-maladie

*Parution de la convention de l'organisme gestionnaire du DPC

*Mise en ligne de la charte du contrôle de l'assurance maladie

*74 maisons pluridisciplinaires en projet

*Coopération interprofessionnelle : le CNPS obtient gain de cause

*La FFMKR obtient la suppression de la DAP

Des enquêtes de représentativités sont en cours pour les sages-femmes, pédicures, orthophonistes, les autres paramédicaux risquent de suivre :

Nous avons plus que jamais besoin de votre soutien

Si vous voulez que le SOF continue de vous représenter et de vous défendre :

Adhésion 2012: Pour ceux qui n'ont pas adhéré ou qui n'ont pas renouvelé leur adhésion, pensez à le faire. Nous devons encore être présents dans de très nombreuses réunions.

Les étudiants bénéficient d'un tarif privilégié pendant leur cursus universitaire,

Vous bénéficierez de la newsletter et des services de téléchargement du SOF.

Fiche adhésion page 3 ou sur : <http://www.sof.com.free.fr/Downloads/adhesionsof2012.pdf>.

Syndicat des Orthoptistes de France



BULLETIN D'ADHESION

J'adhère et Je soutiens le SOF pour la Défense de ma Profession!
Avec mon adhésion je recevrai la newsletter trimestrielle du SOF
cette cotisation est déductible fiscalement pour les salariés et libéraux

Bulletin et règlement, par chèque à l'ordre du SOF, à envoyer à :
Valérie Ducret Secrétaire Adjointe 11, allée des soupirs 31000 Toulouse
Joindre la photocopie du diplôme ou une feuille de soins barrée pour toute 1^{ère} inscription

Nom marital _____ Nom de jeune fille _____

Prénom _____

Adresse professionnelle1 _____

Adresse professionnelle2 _____

Adresse personnelle _____

Tél. _____ Mode d'exercice : salarié/libéral/mixte

Email _____

Année et lieu d'obtention du diplôme _____

Cotisations 2012			
Membre actif *(orthoptiste diplômé)	155€	Cotisation de soutien	185€
Membre à temps partiel*	85€	Cotisation Etudiant*	30€
Membre associé-orthoptiste diplômé n'exerçant pas ou plus	65€	*Joindre justificatif : diplôme, 1 ^{ère} installation, carte étudiant ...	

Mémo comptable à remplir

Montant :

Date :

Chèque n° :

Banque :

Signature :